

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 26 mars 2026 et affichée le jeudi 26 mars 2026.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, DAOULAS Stéphanie, BAKKER Hubert, MONOT Laure, EL MKELLEB Fabien, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

**Absents représentés** : /

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Création des commissions municipales, fixation du nombre de membres et élections de ceux-ci.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	29
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la constitution de commissions municipales par le Conseil Municipal ;

**Considérant** que ces commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux et que leur président est le chef de l'exécutif local ;

**Considérant** que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les membres de ces commissions sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Sandrine BRUSSELLE, Conseillère Municipale déléguée chargée des projets et actions scolaires et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Arrête deux commissions qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :
  - Finances ;
  - Petite enfance, Enfance et Restauration.
- Fixe le nombre de membres de commissions de la façon suivante :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES
Finances	7 membres
Petite enfance, Enfance et Restauration	7 membres

- Décide, au titre de l'article L.2121- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection ;

#### ❖ **Commission Finances :**

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

Liste Véronique COURTYTERA :

- 1- Véronique COURTYTERA
- 2- Laurence GAIR
- 3- Eva LONY
- 4- Madani KHALOUA
- 5- Jérémy ETIENNE
- 6- Christophe ROBILLARD
- 7- Christophe SIMON DEL FAVERO

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / 7 sièges à pourvoir) :  $29/7 = 4,14$

	Nombre de voix	Nombre de sièges	Reste	Nombre de sièges au plus fort reste soit total siège
Liste Véronique COURTYERA	29	7	Sans objet	Sans objet

Sont proclamés élus membres de la commission finances :

- 1 - Véronique COURTYERA
- 2 - Laurence GAIR
- 3 - Eva LONY
- 4 - Madani KHALOUA
- 5 - Jérémy ETIENNE
- 6 - Christophe ROBILLARD
- 7 - Christophe SIMON DEL FAVERO

❖ **Commission Petite enfance, Enfance, Restauration :**

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

Liste Laurence GAIR :

- 1- Laurence GAIR
- 2- Véronique COURTYERA
- 3- Chloé HUSSON
- 4- Madani KHALOUA
- 5- Laure MONOT
- 6- Sandrine BRUSSELLE
- 7- Dominique BUSSIER

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : **4,14**

	Nombre de voix	Nombre de sièges	Reste	Nombre de sièges au plus fort reste soit total siège
Liste Laurence GAIR	29	7	Sans objet	Sans objet

Sont proclamés élus membres de la commission petite enfance, enfance

- 1- Laurence GAIR
- 2- Véronique COURTYTERA
- 3- Chloé HUSSON
- 4- Madani KHALOUA
- 5- Laure MONOT
- 6- Sandrine BRUSSELLE
- 7- Dominique BUSSIER

Fait et délibéré en séance, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Laurent GAUTIER**

Maire de Tournan-en-Brie  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de Communes  
Les Portes Briardes entre villes et forêts

**Eva LONY**

Secrétaire de séance



*Publication du compte rendu des délibérations le : 03/04/2026*

*Délibération transmise au Représentant de l'État le : 03/04/2026*

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*